



Tours, le 21 avril 2020

Covid 19 – Autorisation de deux nouveaux marchés et fermeture d'un marché autorisé

A la suite de l'interdiction nationale de la tenue des marchés le 23 mars dernier, Corinne Orzechowski, préfète d'Indre et Loire avait, par arrêté et sur demande des mairies de certaines communes, autorisé l'ouverture de marchés alimentaires pour répondre à un besoin d'approvisionnement de la population locale. Dans le même temps, les marchés de 5 étals alimentaires au plus restaient autorisés.

Dans leur demande de dérogation pour maintenir leurs marchés, les communes s'engagent sur des garanties de strict respect de la distanciation sociale et sur une gestion des files d'attente notamment des moyens de barriérage. Le non-respect de ces garanties provoque la fermeture immédiate du marché.

Après étude des dossiers, deux nouveaux marchés seront autorisés à Tours dès cette semaine : celui de la Place Saint Paul (mardi et jeudi) et celui de Monconseil (vendredi).

En revanche, comme cela avait été le cas pour le marché de Bléré fin mars, et sur rapport de la police nationale qui a constaté le non-respect des règles sanitaire, la Préfète d'Indre et Loire a décidé de retirer l'autorisation de tenue du marché du samedi à Saint Pierre des Corps (Place Maurice Thorez). Les moyens mis en œuvre et le comportement des consommateurs ne permettaient pas une gestion des flux et des files d'attentes compatible avec les exigences sanitaires. Le marché se déroulant le vendredi sur le boulevard des déportés à Saint-Pierre-des-corps reste, quant à lui, autorisé.

La Préfète rappelle que, comme dans les autres espaces commerciaux, les consommateurs doivent s'astreindre sur les marchés au respect de ces règles et limiter, autant que possible, les déplacements de plusieurs personnes de la même famille. Les échanges verbaux doivent être restreints (pas de discussions entre amis) et les contacts (poignées de mains et bises) proscrits.

A ce jour, les marchés de plus de 5 étals autorisés en Indre et Loire sont :

Commune	Lieu	Jour de marché
Ballan-Miré	place du 11 novembre	vendredi
Bourgueil	place des halles, place de l'église, rue Pasteur, place Jules Cibot	mardi
Chambray-lès-Tours	place de la mairie	dimanche
Château-la-Vallière	place du champ de foire	lundi
Château-Renault	esplanade des droits de l'homme	samedi
Chinon	place Jeanne d'Arc, rue du 8 mai 1975, rue Denfert Rochereau, place Mirabeau et rue Rabelais	jeudi
Descartes	Place Milo Freslon	dimanche
Esvres-sur-Indre	Place Joseph Bourreau	samedi
Fondettes	Halle	dimanche
Joué-lès-Tours	centre Vallée Violette	mercredi samedi
Langeais	Place de l'Europe	dimanche
La Riche	place Sainte Anne	samedi
Ligueil	place de l'église	lundi
L'Île-Bouchard	place Bouchard	samedi
Loches	rue de la République, place au blé, rue Descartes, rue Agnès Sorel, rue Saint Antoine, place du marché aux légumes, rue Picois, marché aux fleurs	samedi
Monnaie	place Jean-Baptiste Moreau	samedi
Montbazou	esplanade de la grange rouge	mardi
Montlouis-sur-Loire	place François Mitterand	jeudi
Monts	place de la Rauderie	samedi
Preuilley-sur-Claise	place des Halles	jeudi
Richelieu	Place du Marché	vendredi
Saint-Avertin	place de la Marne	mercredi
Saint-Cyr-sur-Loire	place du lieutenant-colonel Mailloux	vendredi
Saint-Paterne-Racan	place de la République	jeudi
Saint-Pierre-des-Corps	boulevard des déportés	vendredi
Sainte-Maure-de-Touraine	place du Maréchal Leclerc	vendredi
Tours	Les Halles (marché en plein air) place de Strasbourg place du Beffroi place Coty les Fontaines Beaujardin place Velpeau place St Paul Monconseil	mercredi jeudi jeudi samedi samedi samedi dimanche mardi et vendredi vendredi
Veigné	place du Maréchal Leclerc	vendredi
Vernou-sur-Brenne	place du Centenaire	jeudi
Vouvray	place Saint Vincent	vendredi

Pour contacter la préfecture durant la gestion de l'épidémie :

– Au téléphone au **02 47 64 37 37**

– Par mail à l'adresse suivante : pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr